

## CONCOURS CADRE DE SANTÉ 2026

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Institut de Formation des Cadres de Santé  
ESM - Formation & Recherche en Soins  
Faculté de Santé - UPEC

Collez ou  
agrafez ici une  
photo

Attachez la  
seconde au  
dossier avec un  
trombone

Réservé à  
l'administration  
Numéro d'ordre :

### ÉTAT CIVIL & COORDONNÉES DU CANDIDAT

NOM D'USAGE :

Prénom(s) :

NOM DE NAISSANCE :

Né.e le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ à :

(département : \_\_\_\_\_)

Âge à la date du 17/03/2026 : \_\_\_\_\_ ans

### ADRESSE PERSONNELLE

N° / Rue :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Portable (Obligatoire) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Téléphone fixe : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Email personnel (Obligatoire) :

### PROFESSION & EMPLOYEUR DU CANDIDAT

Fonction exercée actuellement : \_\_\_\_\_

Filière métier :

- Infirmier.e
- Ergothérapeute
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Psychomotricien.ne
- Orthoptiste
- Audioprothésiste
- Diététicien.ne
- Pédicure-podologue
- Manipulateur.trice d'électroradiologie médicale
- Technicien.ne de laboratoire d'analyse médicale
- Préparateur.trice en pharmacie
- Orthophoniste
- Opticien.ne-lunetier

Secteur d'exercice :

- Secteur public
- Secteur public APHP
- Secteur privé non lucratif ESPIC
- Secteur privé lucratif
- Associatif
- Libéral
- Demandeur d'emploi
- Autre. Précisez :

Établissement employeur :

Adresse de l'établissement :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel :

Email professionnel :

Email préféré pour la correspondance avec l'ESM (avant et pendant la formation) :

- Personnel
- Professionnel



## DIPLOMES (Merci de lister tous vos diplômes depuis le bac)

	Année d'obtention	Série (S, ES, L, STT...)	Lycée + département
<b>Baccalauréat</b>			
	Année d'obtention	Type (DEI, Ergo, DISP, IPA)	Etablissement de formation et/ou Université de rattachement
<b>Diplôme d'Etat paramédical</b>			
	Année d'obtention	Type (PUER, IADE, IBODE...)	Etablissement de formation et/ou Université de rattachement
<b>Diplôme de spécialisation</b>			
	Année d'obtention	Type (DU, Master...)	Université de rattachement
<b>Diplôme(s) Universitaire</b>			
	Année d'obtention	Intitulé	Etablissement de formation et/ou Université de rattachement
<b>Autre diplôme(s)</b>			

## À PROPOS DU CONCOURS CADRE

- Avez-vous fait une préparation au concours cadre ?  OUI  NON
- Si oui, auprès de quel organisme ?  ESM  Autre organisme : \_\_\_\_\_
- Vous vous présentez au concours pour la  1ère fois  2ème fois  3ème fois  4ème fois ou +

### Prise en charge de la formation en cas de réussite au concours :

- EMPLOYEUR
- OPCO (en cas de congé individuel de formation - CIF)
- Prise en charge personnelle (20% de réduction sur les frais pédagogiques)

Date et signature du candidat



## CONTRÔLE DU DOSSIER - CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION. À joindre mais ne pas remplir

N° ordre :	Vérification équipe admin. (initiales) :		Vérification équipe pédago. (initiales) :	
	Conforme ?	Commentaire(s)	Conforme ?	Commentaire(s)
Chèque inscription (110 €)				
3 enveloppes affranchies 50g				
2 photos d'identité				
1 copie pièce identité R/V				
1 copie attestation vitale				
Attestation assurance responsabilité civile				
Certificat médical médecin agréé				
1 copies R/V diplômes + attestation Adeli ou attestation ONI				
Attestation employeur(s) + 4 ans ETP au 31/01/26		Nombre mois attestés : <input type="text"/>		
Curriculum Vitae				
Attestation de PEC (à défaut, demande de PEC ou attestation sur l'honneur)				

- Mail confirmation réception DI
- Statistiques

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT À L'ESM  
entre le lundi 05 janvier et le dimanche 15 février 2026  
cachet de la Poste faisant foi**

Accompagné des documents demandés (cf. documents annexes)

**CONCOURS CADRE DE SANTÉ 2026****DOCUMENTS ANNEXES**

Institut de Formation des Cadres de Santé  
ESM - Formation & Recherche en Soins  
Faculté de Santé - UPEC

- Liste des pièces administratives à fournir (page 2)
- Récapitulatif de vos activités professionnelles (page 3)
- Certificat médical (page 5)
- Attestation sur l'honneur (page 6)
- Frais de formation 2026/2027 (page 7)
- Cadre réglementaire du concours (page 8)
- Calendrier du concours et de la formation, congés (page 9)
- Présentation de l'IFCS (page 10)
- Informations pratiques pour votre année à l'IFCS (page 11)

**INFORMATION**

L'ESM - Formation & Recherche en Soins est devenu en août 2017 **un département de formation de la Faculté de Santé de l'Université Paris-Est Crétel (UPEC)**. L'IFCS de l'ESM devient le premier en France métropolitaine géré par une université sous les tutelles du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

*L'ensemble des documents à compléter doit être renvoyé à l'école à partir du 05 janvier et au plus tard le 15 février 2026 (cachet de la Poste faisant foi). Pour toute question relative au dossier d'inscription, contactez l'ESM - Formation & Recherche en Soins : 01 82 39 26 20 ou esm@upec.fr*

# LISTE DES PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR

## Le dossier de candidature dûment rempli et signé doit comprendre :

- 2 photos d'identité non scannées au format standard (prédécoupées avec nom au verso).
- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.
- 1 photocopie de l'attestation de la carte vitale avec vos droits à jour (et non copie de la carte vitale elle-même).
- 1 photocopie de votre diplôme d'état en lien avec votre filière métier (cf page 1).
- L'attestation d'enregistrement de votre diplôme professionnel à l'ordre national des infirmiers. (numéro RPPS) ou l'attestation d'inscription au répertoire ADELI.
- 1 photocopie de tous les autres diplômes (Bac, spécialisation, diplôme d'université...)
- Un certificat médical émanant d'un médecin agréé (voir listes sur site internet de l'ARS) attestant :
  - l'aptitude physique et l'absence de contre-indication à suivre la formation,
  - que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L10 du Code de la Santé Publique (modèle fourni).
- 3 enveloppes autocollantes format A5 (23 x 16 cm soit 1/2 feuille) portant vos nom et adresse, affranchies pour un poids de 50g par enveloppe soit 2 timbres « classiques », mais attention aux augmentations de tarifs au 01/01/2026).
- Une attestation du ou des employeurs justifiant d'au moins 4 années d'exercice professionnel effectives, en équivalent temps plein, entre l'obtention du DE et le 31/01/2026, précisant :
  - la date d'entrée et de sortie de l'établissement
  - la quotité travaillée (100% - 80%...)
  - la fonction exercée

**Merci d'utiliser le modèle fourni au dossier**

**OU**

Un certificat d'identification pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, établi par la CPAM du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice.

- Un curriculum vitae à jour
- Une attestation d'assurance responsabilité civile privée
- Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de formation par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou à défaut, l'attestation sur l'honneur (modèle fourni) selon laquelle vous prendrez en charge les frais en cas de non financement.
- Un chèque de 110 € libellé à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris XII »

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU APRÈS LE 15 FÉVRIER 2026  
NE POURRA PAS ETRE TRAITÉ  
(cachet de la Poste faisant foi)**

Les dossiers doivent être envoyés à l'adresse suivante :  
**ESM - Formation & Recherche en Soins**  
**Immeuble les Gémeaux**  
**2 rue Antoine Etex – 94000 CRETEIL**

# RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES 1/2

à joindre au dossier d'inscription en plus du CV

• Indiquez les activités par ordre chronologique en précisant les différents types de services dans lesquels vous avez exercé. Si la feuille d'activité ne suffit pas, vous pouvez la photocopier pour poursuivre votre récapitulatif.

• Si vous avez fait de l'intérim, indiquez le total en jours et mois : 1 jour = 7 heures.

• Interruption d'activité supérieure à 1 mois : indiquez les dates, durée et motifs, en fin de liste (à l'endroit indiqué).

**NB : Seule l'expérience professionnelle depuis l'obtention du DE doit être mentionnée**

**VOTRE NOM :**

**Votre Prénom :**

EMPLOYEUR Nom-adresse Précisez secteur Public (P), privé lucratif (PL) ou privé non lucratif (ESPIC)	DATES Correspondant aux dates exactes des attestations	NOMBRE DE MOIS Obligatoire	NATURE DU SERVICE Hôpital (H), extra- hospitalier (EH), institut de formation (IF)
Employeur : .....  <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC  Service : .....  Fonction : .....  <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité :    %)	Du .....  au .....  .....	.....	<input type="checkbox"/> H  <input type="checkbox"/> EH  <input type="checkbox"/> IF
Employeur : .....  <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC  Service : .....  Fonction : .....  <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité :    %)	Du .....  au .....  .....	.....	<input type="checkbox"/> H  <input type="checkbox"/> EH  <input type="checkbox"/> IF
Employeur : .....  <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC  Service : .....  Fonction : .....  <input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité :    %)	Du .....  au .....  .....	.....	<input type="checkbox"/> H  <input type="checkbox"/> EH  <input type="checkbox"/> IF

## RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES 2/2

*à joindre au dossier d'inscription en plus du CV*

<b>EMPLOYEUR</b> Nom-adresse Précisez secteur Public (P), privé lucratif (PL) ou ESPIC	<b>DATES</b> Correspondant aux dates exactes des attestations	<b>NOMBRE DE MOIS</b> Obligatoire	<b>NATURE DU SERVICE</b> Hôpital (H), extra-hospitalier (EH), institut de formation (IF)
Employeur : .....  <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC	Du .....  au ..... 		<input type="checkbox"/> H  <input type="checkbox"/> EH  <input type="checkbox"/> IF
Service : .....			
Fonction : .....			
<input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité :    %)			
Employeur : .....  <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC	Du .....  au ..... 		<input type="checkbox"/> H  <input type="checkbox"/> EH  <input type="checkbox"/> IF
Service : .....			
Fonction : .....			
<input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité :    %)			
Employeur : .....  <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> ESPIC	Du .....  au ..... 		<input type="checkbox"/> H  <input type="checkbox"/> EH  <input type="checkbox"/> IF
Service : .....			
Fonction : .....			
<input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel (quotité :    %)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL EN MOIS</b>		.....	

Veuillez décrire ci-dessous votre parcours extraprofessionnel qui met en valeur des compétences managériales (mandat associatif, engagement sportif, création d'entreprise...) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR****Justifiant des années d'expérience dans la fonction**

\*Article 1 Décret n°95-926 du 18 août 1995 portant création d'un diplôme de cadre de santé

**(A remplir pour chaque employeur ou période d'emploi)**

Je soussigné(e), Monsieur / Madame .....

En qualité de .....

Certifie que :

Madame / Monsieur .....

Est employé(e) dans l'établissement depuis le : .....

GRADE / MÉTIER	STATUT	PERIODE	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLÉ

Madame / Monsieur ..... totalise ..... de services effectifs.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à  
le

Nom et qualité du signataire et cachet de l'établissement :

# CERTIFICAT MÉDICAL ÉMANANT D'UN MÉDECIN AGRÉÉ

à joindre au dossier d'inscription

Je soussigné .....

médecin agréé du département : .....

certifie avoir examiné ce jour :

M., Mme : .....

Né.e le :    /    /

Demeurant au : .....

CP : ..... Ville : .....

- Atteste l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la Formation Cadre de Santé,
- Atteste que ladite personne est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du Code de la Santé Publique.

Fait à

Le    /    /

## CACHET DU MÉDECIN AGRÉÉ

(comprenant n° agrément)

## SIGNATURE DU MÉDECIN AGRÉÉ

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR - ANNÉE 2026/2027

à joindre au dossier d'inscription si financement personnel

Je soussigné(e) Madame/Monsieur : .....

candidat(e) au concours Cadre de Santé 2026 de l'IFCS ESM, m'engage à prendre en charge l'intégralité des frais de formation pour l'année 2026/2027, soit 8640 € + inscription universitaire, en cas de non prise en charge financière par mon employeur ou tout autre organisme de financement.

Je déclare sur l'honneur informer l'IFCS en cas de prise en charge financière ultérieure par mon employeur ou tout autre organisme. Le cas échéant, je reconnais avoir pris connaissance que les frais de formation dus s'élèvent à 10 800 € + inscription universitaire.

Fait à

Le / /

SIGNATURE :

A rectangular area outlined by a dashed red border, intended for a handwritten signature.

Pour mémoire, vous devez envisager 3 types de dépenses :

- les frais de dossier pour l'inscription aux épreuves de sélection,
- les frais pédagogiques de la formation Cadre,
- les droits d'inscription à l'Université.

## **1. Les frais de dossier pour l'inscription aux épreuves de sélection :**

Ils s'élèvent à 110 € pour le concours 2026 et sont à joindre au dossier d'inscription (chèque à l'ordre de « Agent comptable de l'Université Paris XII »). Ils couvrent les frais de gestion des dossiers et restent acquis à l'UPEC en cas de désistement ou d'échec au concours d'entrée à la formation cadre.

## **2. Les frais de Formation Cadre :**

Pour la rentrée de septembre 2026, le montant est de 10 800 € net.

Ils peuvent être pris en charge :

- au titre de la Formation Professionnelle Continue ou de la promotion sociale, le règlement peut être effectué directement par l'employeur ou le cas échéant, par l'organisme gestionnaire des budgets de la formation continue.
- à titre individuel (une réduction de 20% sera accordée sur les frais pédagogiques, le montant dû est alors de 8 640 € net).

## **3. Les frais d'inscription à l'Université :**

Ils couvrent l'inscription en qualité d'étudiant à l'UPEC. Le montant des droits sera fixé par arrêté ministériel à l'été 2026.

Pour information : ils s'élevaient à 253 € pour la rentrée universitaire 2025-2026.

**Merci de ne pas nous envoyer de chèque.** Dès réception de la facture émanant de l'agence comptable de l'UPEC, veuillez prendre contact avec eux.

# CADRE RÉGLEMENTAIRE DU CONCOURS

## ACCÈS A LA FORMATION

Vous pouvez pour la rentrée prochaine, vous présenter au concours du Diplôme de Cadre de Santé :

- Si vous êtes titulaire d'un des diplômes, certificats, ou autre titre permettant d'exercer les professions paramédicales décrites en page 1 (filière métier).
- Si vous avez exercé votre profession **au minimum 4 années effectives, en équivalent temps plein au 31 janvier 2026.**

L'ESM dispose d'un agrément du Conseil Régional et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour 50 étudiants.

## MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATS

Conformément aux textes réglementaires, les modalités de sélection comprennent :

### 1. Une épreuve d'admissibilité :

Épreuve écrite d'une durée de 4 heures, consistant en un commentaire de texte(s) à partir d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire et/ou social. Cette épreuve vise à évaluer les capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation par écrit du candidat.

Seuls sont déclarés admissibles par le jury les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

### 2. Une épreuve d'admission :

Épreuve orale, basée sur la présentation et l'argumentation du projet professionnel du candidat, au cours d'un exposé et d'un entretien avec le jury d'environ 20 minutes.

Ce projet professionnel s'appuie sur :

- la présentation du Curriculum Vitae,
- la présentation/analyse des expériences, formations et activités professionnelles ou non contribuant à l'acquisition de compétences,
- les perspectives, souhaits et opportunités professionnelles suscitant l'engagement en formation cadre, articulés aux conceptions personnelles de l'exercice d'une fonction de cadre de santé.

Seuls sont déclarés admis par le jury les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. Le classement des candidats sur liste principale (capacité d'accueil) et complémentaire, est effectué à partir de la somme des deux notes, aux épreuves écrites et orales.

## NOTE AUX CANDIDATS DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Comme le prévoit la réglementation, vous avez la possibilité de passer l'épreuve écrite du concours cadre de santé dans vos départements respectifs, sous réserve d'acceptation de votre ARS de rattacher d'organiser l'épreuve localement. Nous nous chargerons de prendre contact avec votre ARS locale, à réception de votre dossier d'inscription, vous n'avez pas de démarche à effectuer.

L'épreuve écrite dans les départements d'outre-mer a lieu au même moment que l'épreuve en métropole (14h00 à 18h00 heure de Paris). Les candidats devront en revanche venir en métropole pour les épreuves orales.

**Compte tenu des délais d'acheminement du courrier depuis les Dom-Tom, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de ne pas attendre le dernier moment pour envoyer votre dossier d'inscription, et dans tous les cas, de nous prévenir par e-mail ([esm@u-pec.fr](mailto:esm@u-pec.fr)) ou téléphone (01 82 39 26 20) de tout envoi de dossier d'inscription après la date du 07 février 2026.**

# CALENDRIER DU CONCOURS ET DE LA FORMATION, CONGÉS

## CALENDRIER DU CONCOURS

Les épreuves de sélection sont organisées aux dates suivantes :

**Épreuve écrite : mardi 17 mars 2026 de 14h00 à 18h00 (à Villejuif)**

Communication des résultats le jeudi 02 avril 2026 à partir de 14h00

**Épreuve orale : du 04 au 22 mai 2026 (à Créteil)**

Communication des résultats le mardi 02 juin 2026 à partir de 14h00

**Réunion d'information : jeudi 11 juin 2026 à 14h00**

## CALENDRIER DE LA FORMATION

**Durée de la formation : 1435 heures - 41 semaines en continu**

**Enseignement théorique : 25 semaines**

**Stages : 14 semaines**

**Temps personnel mémoire : 2 semaines**

**Congés : 2 semaines à Noël**

**Début de la formation : Lundi 31 août 2026 (à Créteil)**

**Fin de la formation : Vendredi 25 juin 2027**

## CONGÉS À POSER PENDANT VOTRE ANNÉE DE FORMATION

Les congés à poser auprès de votre employeur sont les suivants :

**Année 2026 : semaine 52 > du 21 au 27 décembre 2026**

**: semaine 53 > du 28 décembre 2026 au 03 janvier 2027**

Tout le reste de l'année à l'IFCS représente du temps de formation (y compris les semaines de « temps personnel mémoire »).

# PRÉSENTATION DE L'IFCS

Stimulée par les réformes et les enjeux qui traversent le secteur de la santé et de l'action médico-sociale et sociale, notre école accompagne les acteurs pour relever ces défis et en tirer le meilleur parti. Au cœur de ces évolutions, des professionnels soumis à des tensions de tout ordre, doivent plus que jamais développer leurs compétences au service de la performance et du bien-être des personnes prises en charge. Le projet de l'ESM est centré sur l'accompagnement des professionnels, avec le souci permanent de l'association des savoirs théoriques et pratiques, de l'ouverture sur l'ensemble des organisations de santé, de l'innovation, en permettant l'acquisition de compétences liées à l'émergence de nouveaux métiers.

## 1 FORMATION = 2 CURSUS

Les enseignements théoriques de l'IFCS sont complétés par ceux du Master 2 Management et Performances collectives des Organisations Soignantes (MAPOS) de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Paris-Est (UPEC). L'entrée en master 2 MAPOS est soumis à l'avis de la commission de VAPP qui aura lieu le 26 mai 2026.



L'IAE Paris-Est est l'une des meilleures écoles universitaires de management de France

Chaque année, l'IAE forme plus de 1 500 étudiants aux métiers de la gestion (comptabilité, finance, management, marketing), aux niveaux Licence, Master et Doctorat (LMD) en formation initiale, en formation en apprentissage, en formation continue, ainsi qu'en e-learning. L'étendue de son offre de formation, la qualité de son corps enseignant et la réussite professionnelle de ses diplômés en font un acteur majeur de l'enseignement professionnel supérieur.

## ENSEIGNEMENTS

Si le projet pédagogique s'appuie naturellement sur le programme officiel de formation, il se réactualise chaque année en fonction des besoins des usagers et des orientations de la politique de santé, des attentes des institutions et utilisateurs partenaires, des bilans effectués avec les étudiants des années précédentes.

IFCS	Master 2 MAPOS
Module 1 : Initiation à la fonction de cadre	UE 5 Analyser et comprendre l'environnement de la santé
Module 2 : Santé publique	UE 6 : Contribuer au pilotage de la stratégie et de la performance des organisations soignantes
Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche	UE 7 Manager les processus organisationnels pour garantir qualité et sécurité des soins
Module 4 : Fonction d'encadrement	UE 8 : Piloter la QVCT dans les organisations soignantes
Module 5 : Fonction de formation	
Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation	

### La formation doit permettre à l'étudiant de développer :

- Une dynamique de conduite de projets à partir de l'analyse de situations et des pratiques, d'une réflexion sur son positionnement professionnel et d'une recherche constante de l'amélioration de la qualité des soins,
- Une approche "humaine" pour animer son équipe, traiter les problèmes et être soucieux de la qualité de vie de chacun, de son implication et évolution professionnelle,
- Une compétence pédagogique pour créer les conditions facilitant l'apprentissage des étudiants et des personnels ainsi que la transmission des savoirs et capacités produits par l'activité,
- La conception d'une politique de prévention des risques psychosociaux et savoir adapter sa posture managériale notamment un leadership intégratif,
- Un esprit de questionnement et de recherche applicable sur ses propres pratiques, développant le souci de s'informer et d'intégrer les nouvelles données dans les domaines qui sont les siens,
- Une aptitude à promouvoir sa prestation et sa profession dans le dialogue et le respect des autres professions, des partenaires individuels et collectifs.

La formation en continu (41 semaines) donne la possibilité de se consacrer pleinement à la formation et de s'extraire de son contexte professionnel ce qui permet à la fois « une distance propice à la réflexion » et la possibilité d'applications par le biais des stages. Les établissements obtiennent ainsi rapidement, à l'issue de la formation, un cadre de santé formé et prêt à s'inscrire dans son projet professionnel et le projet de l'institution.

# INFORMATIONS PRATIQUES POUR VOTRE ANNÉE À L'IFCS

## LIEUX DE FORMATION

Les enseignements ont lieu à Créteil. Les lieux de cours sont tous situés à proximité d'une station de la ligne 8 du métro.



**ESM**  
(Créteil-L'Echat)  
*> Pour les enseignements du Diplôme Cadre de Santé et Master 2 MAPOS*



**IAE**  
(Créteil-Université)  
*> Pour quelques enseignements du Master 2 MAPOS*



**MIEE**  
(Créteil-Université)  
*> Pour quelques enseignements du Master 2 MAPOS*

## HORAIRES DE FORMATION

Afin de pouvoir vous organiser, voici le planning type de la semaine :

**Lundi à jeudi : 09h00-12h30/13h30-18h00**

La plage horaire de 17h00 à 18h00 étant généralement réservée à du travail personnel.

**Vendredi : 9h00-12h30/13h30-17h00**

L'école ferme à 17h00

## LES « PLUS » DE LA FORMATION

### « Plus pédagogiques »

- Alternance de cours magistraux, TD, enseignements à distance
- Accès à un espace numérique de travail très fonctionnel
- Bilans hebdomadaires avec les responsables de formation
- Suivi individuel du travail de mémoire dès la semaine de la rentrée
- Ateliers informatiques par groupes de niveaux
- Pédagogies digitales sur mesure en management

### Avantages

- Carte d'étudiant « multiservices » permettant l'accès à tous les services de l'Université (restaurants universitaires, bibliothèques...) ainsi que les tarifs réduits classiquement accordés aux étudiants (cinéma, clubs sportifs, logiciels, restauration rapide...)
- Libre accès à une salle multimedia tout au long de l'année
- Abonnement à l'alerteur Hospimedia pour chaque étudiant

## RÉFÉRENTS DE L'IFCS

**Directrice : Rachel DJIE BI IRIE**

**Coordinatrice administrative : Grace KAHUNGU**